



- N°5 -

LE JOURNAL DE TEILHÈDE

2025



MOT DU MAIRE

Très chers habitants de TEILHÈDE,
Après des élections européennes et législatives inattendues, notre pays se révèle divisé et notre société fracturée, sans certitudes pour l'avenir.

La commune est un repère, elle demeure un pôle de stabilité qui tranche avec un contexte anxigène, elle est garante de la continuité du service public pour tous.

Mon objectif et celui des élus est de poursuivre le travail entrepris, toujours dans le même esprit, d'écoute, de dialogue et de disponibilité pour répondre au mieux à vos attentes.

Vos conseillers municipaux et votre Maire travaillent jour après jour pour obtenir l'ensemble des subventions utiles à nos investissements présentés dans ce numéro, pour le bien être de nous tous et à l'amélioration de notre cadre de vie.

Bonne lecture de ce 5^e numéro du journal de TEILHÈDE.

Pascal CHARBONNEL

Mairie de TEILHEDE

Secrétariat - Horaires d'ouverture :

Lundi : 16H30 à 19H30

Mercredi : 9H00 à 12H00

Tél : 04 73 63 31 90

Email : mairie.teilhede@orange.fr

www.ville-teilhede.com

PanneauPocket



Permanences des Elus :
Lundi de 18h30 à 19h30
Samedi de 9h30 à 11h30

(la permanence du samedi n'a pas pour objet de remplir de formalités mais constitue un espace de dialogue entre les élus et l'ensemble de la population)

1





Depuis le début du mandat, les élus sont encouragés par les services de la sous-préfecture de Riom à mettre la salle polyvalente aux normes de sécurité. Celle-ci présente en effet plusieurs défaillances, notamment en matière d'électricité, de gaz et de normes incendie. De plus, les locaux contiennent de l'amiante et des traces de radon. En somme, la situation ne peut plus attendre !

Par ailleurs l'isolation thermique et le mode de chauffage sont complètement obsolètes, ils ne correspondent plus du tout aux exigences actuelles de maîtrise des coûts en énergie. On peut également ajouter des sanitaires vétustes et non adaptés aux personnes à mobilité réduite, ainsi qu'une fonctionnalité pas vraiment optimale...

Tout cela justifie donc une rénovation quasi complète des bâtiments, en prenant en compte tous les paramètres faisant défaut. Les élus ont échangé à de nombreuses reprises sur le sujet pour trouver le meilleur compromis, en se fiant à l'expertise du Cabinet ACA (Architecture Conservat Aménagement) de Clermont-Ferrand qui a été retenu en tant que maître d'ouvrage.

Dans le même temps il était judicieux de refaire également le rez de chaussée de la Mairie qui présente les mêmes carences, et ainsi bénéficier de la même expertise pour l'englober dans le financement.



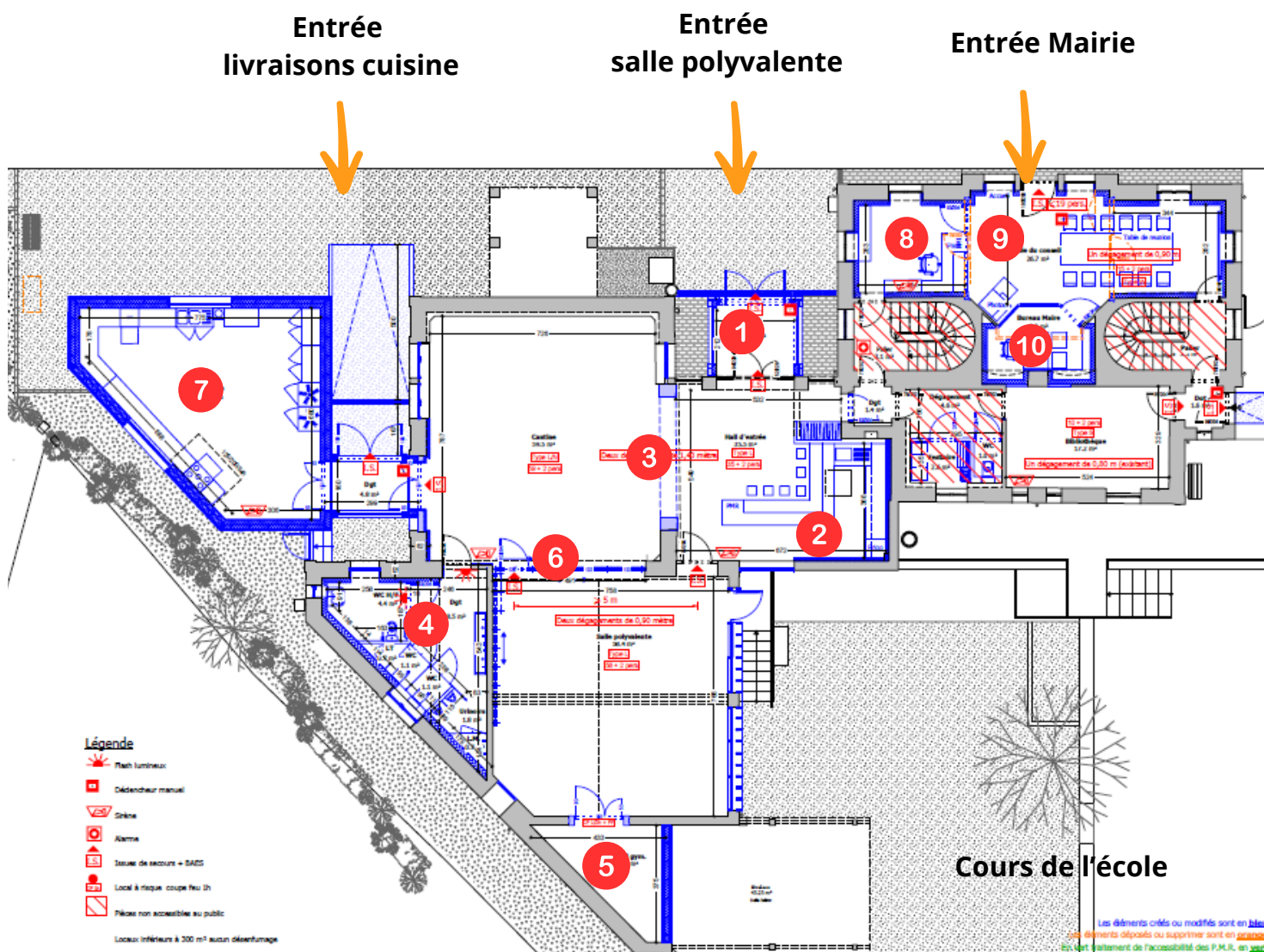
Pour faire simple :

Salle Polyvalente :

1. Création d'un sas à l'entrée.
2. Suppression des wc existants, création d'un espace bar à l'accueil.
3. Suppression du mur porteur pour optimiser l'espace.
4. Création de sanitaires aux normes PMR.
5. Création d'un espace de stockage pour les associations (10m²)
6. Pose d'une cloison amovible entre les deux espaces.
7. Création d'une cuisine fonctionnelle et aux normes (35m², côté Ouest).

Mairie :

8. Création d'une banque d'accueil au public.
9. Agrandissement de la salle du Conseil.
10. Création d'un bureau du Maire.



Les sols seront refaits, les menuiseries extérieures changées, les murs isolés ainsi que les plafonds, l'électricité, l'éclairage et le chauffage entièrement remis à neuf.

Le permis a été déposé en décembre 2024, les travaux devraient débuter en Avril-Mai 2025 et durer environ un an si toutes les conditions sont réunies, notamment financières. Le montant estimatif de l'opération est de 838 077.25 € HT. La collectivité souhaite solliciter des subventions auprès de l'État, de la Région et du Conseil Départemental.

| Prévisionnel | Dépenses HT | Recettes HT | Taux % |
|---|-------------------|-------------------|--------|
| Travaux rénovation bâtiments | 684 350,00 | | |
| Ingénieries | 153 727,25 | | |
| Région | | 100 000,00 | |
| Etat (DETR) (subvention travaux plafonné à 500 000 €) | | 150 000,00 | 30% |
| Département (FIC) (subvention travaux plafonné à 320 000 €) | | 128 000,00 | 40% |
| Fond vert (Ministère transition écologique) | | 206 373,00 | |
| Autofinancement | | 253 704,25 | |
| TOTAL | 838 077,25 | 838 077,25 | |

La Communauté de Communes (CSM) participera financièrement (11 952 €) à la location de 3 modulaires (sur le pré communal) pour garantir la restauration des écoliers, ainsi que les temps périscolaires.

Merci à l'ensemble des agents, des habitants, des enseignantes et élèves ainsi qu'aux associations pour votre compréhension durant les mois à venir, les travaux vont perturber nos habitudes, mais nous ferons le maximum pour assurer la continuité des services.

COMPOSTEURS

En septembre 2024 une enquête vous a été soumise pour définir vos besoins (ou pas) en composteurs partagés sur la commune selon la loi en vigueur. Elle a été diligentée par le SBA pour définir précisément les besoins de chacun et déterminer l'implantation idéale. Il en est ressorti 1 site : place Jeanne Pelat (parking du cimetière du bourg).

L'usage de ce composteur est gratuit, il suffit de se signaler auprès du SBA pour avoir le code du cadenas donnant accès au service, il sera géré conjointement par la commune et le SBA, avec un référent (habitant) volontaire qui assurera son bon fonctionnement.

Par ailleurs pour être cohérent les élus ont également validé le tri sélectif pour les deux cimetières, afin de ne plus mélanger les pots plastiques et les déchets vert.



TRAVAUX

Depuis de nombreuses années les usagers de la rue des Sagneaux Blancs réclamaient une réfection de la chaussée, et pour cause elle est fortement dégradée ! Chose entendue, les travaux devraient débuter courant 2025, à la condition que les subventions d'État soient bien attribuées (dues à la conjoncture..). Le choix d'un revêtement en enrobé est la solution la plus onéreuse mais aussi la plus pérenne.

Montant des travaux : 68 828,05 euros HT (82 593.66 TTC).

Subventions en attente d'attribution :

Etat-DETR 2025 : 20 648,42 euros

Département-FIC : 27 531,22 euros

Autofinancement : 20 648,05 euros (Dotation voirie Com-Com)



L'Allée des Plaines ne dispose à ce jour d'aucun éclairage public, ce qui représente une dangerosité pour les usagers, notamment les scolaires empruntant cette rue. Une étude d'extension de réseau lumineux avec pose de candélabres est à l'étude par TE 63. D'autres projets de même types sont étudiés sur la commune, lissés sur les années à venir...



PHOTOVOLTAÏQUE

Depuis plusieurs années, Valeco étudie l'implantation d'une production d'énergie photovoltaïque sur la commune de TEILHEDE. Ce projet répond aux objectifs du schéma directeur des EnR (Energies Renouvelables) de la Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge (CSM) et participe à l'indépendance énergétique française.

Le choix du site s'est porté sur des délaissés routiers et prairies permanentes à faible potentiel agronomique, appartenant à deux exploitants agricoles, aux Chenaviaux et à Lalong, sur une ZAEnR (Zone d'accélération des énergies renouvelables) en accord avec le SCOT Pays de Combrailles et le SRADDET Aura.

IMPLANTATION CHOISIE



ZONE DE LALONG



10,3 ha
Surface clôturée



2,3 ha
Surface projetée au sol des panneaux



5,2 MWc
Puissance installée



IMPLANTATION CHOISIE



ZONE CHENAVIAUX



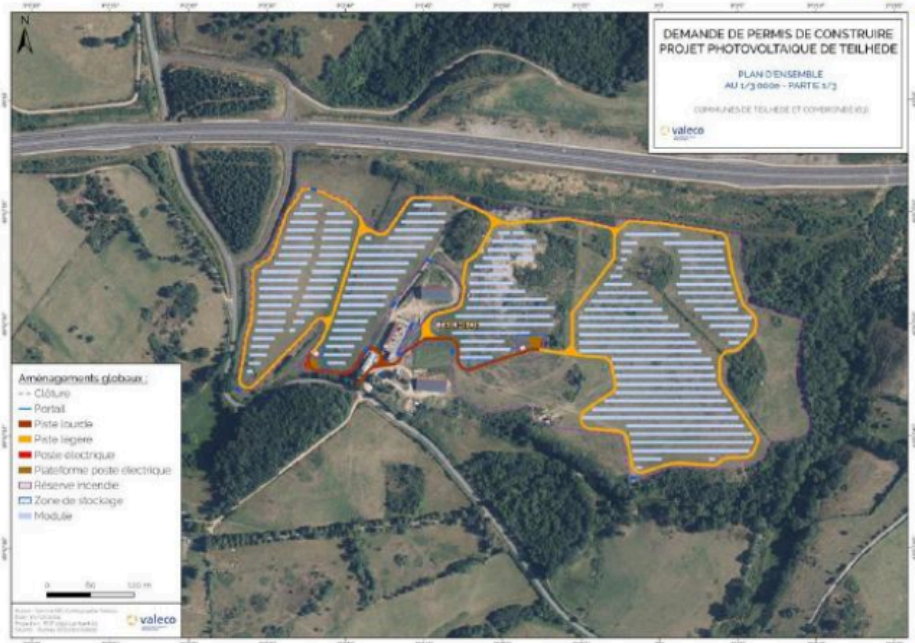
18,7 ha
Surface clôturée



3,5 ha
Surface projetée au sol des panneaux



8,1 MWc
Puissance installée



Une étude environnementale respectant la faune, la flore et les zones humides a permis de définir précisément le zonage. L'ensemble de la production sera clôturé par du grillage souple d'1M20 mailles larges pour conserver un caractère rustique avec préservation et création de haies paysagères (essences locales).


Le permis de construire a été déposé en Décembre 2024 en Agrivoltaïsme, permettant l'élevage de bovins et passage de tracteurs pour la culture fourragère selon le schéma suivant :

ADAPTATIONS AU PROJET AGRICOLE



LES STRUCTURES ET L'AMÉNAGEMENT DE LA PARCELLE



Mangeoires



Couloir de contention



Clôture mobile



Grattoirs



Abreuvoirs

Les projets solaires sont sources de retombées fiscales annuelles pour les collectivités locales à partir de la mise en exploitation de la centrale. Selon une estimation, elles devraient avoisiner 10 000 Euros par an (TfB 3000 € et IFER 7000 €) pour notre commune, ainsi qu'une Taxe d'Aménagement (versement unique) selon le calcul suivant : surface panneaux 10€/M2 x 4%. Banson (commune de Combronde) est également concerné (5ha d'implantation).

| | COMMUNE DE TEILHÈDE | COMMUNE DE COMBRONDE | CC COMBRAILLES SIOULE ET MORGE | DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME |
|--|---------------------|----------------------|--------------------------------|----------------------------|
| TFB (taxe sur le foncier bâti) | 3 000 € | 1 000 € | 1 000 € | 0 € |
| IFER (impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux) | 7 000 € | 2 000 € | 22 000 € | 14 000 € |
| CFE (cotisation foncière des entreprises) | 0 € | 0 € | 5 000 € | / |
| TOTAL | 10 000 € | 3 000 € | 28 000 € | 14 000 € |

Fin 2025, début 2026 une enquête publique sera organisée par la préfecture, le projet devrait voir le jour en 2027.



BUDGET 2024 (FONCTIONNEMENT - INVESTISSEMENT)



Le budget se divise en une section de fonctionnement, dédiée aux charges courantes, et une section investissement, avec un ensemble de dépenses et de recettes pour chaque section.

La section de fonctionnement regroupe les dépenses liées au fonctionnement courant, dont les charges de personnel, mais aussi les charges à caractère général, les provisions, les dotations aux amortissements ou les intérêts de la dette. La section d'investissement, quant à elle, recense les dépenses d'équipement ou encore le remboursement du capital de la dette. Les recettes de cette section incluent, entre autres, les subventions versées par l'Etat, la Région, le Département, ainsi que la capacité d'autofinancement lorsque le solde de la section de fonctionnement est excédentaire.

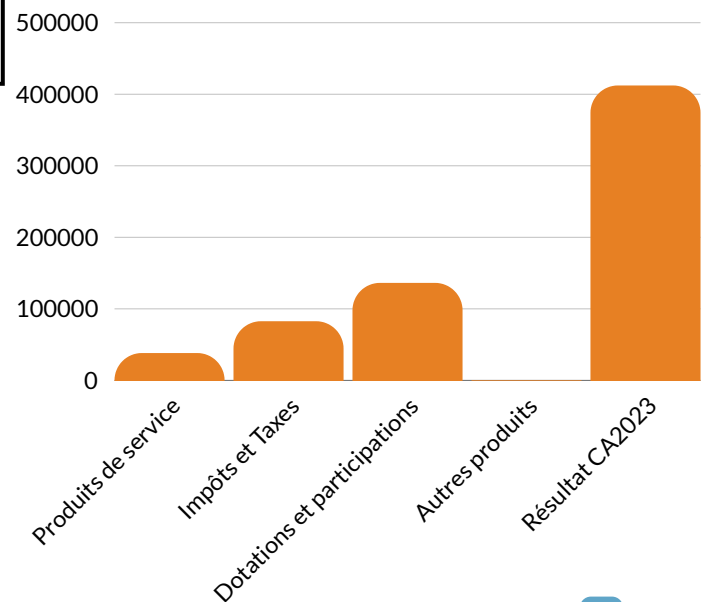
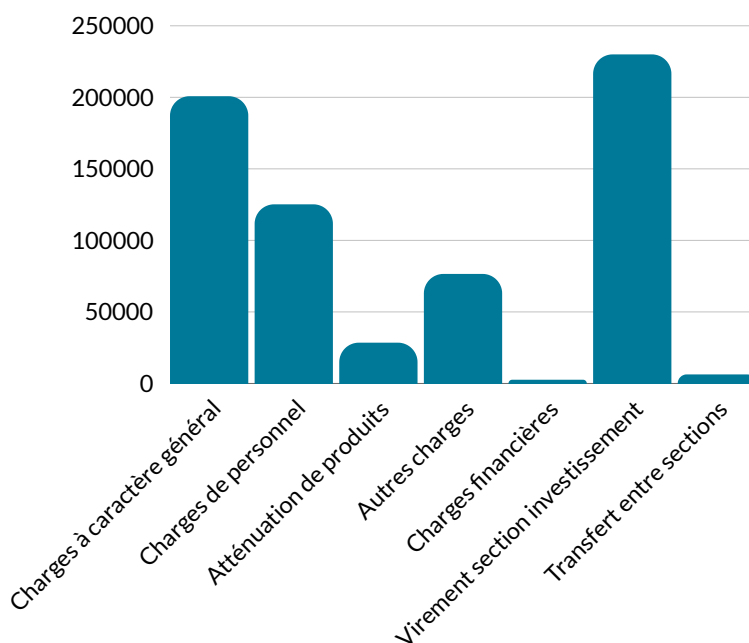
La section Fonctionnement 2024 s'équilibre à 669 929.14 €

Dépenses

| | |
|---|------------|
| Charges à caractère général | 200 775,00 |
| Charges du personnel | 125 200,00 |
| Atténuations de produits | 28 500,00 |
| Autres charges de gestion courante | 76 550,00 |
| Charges financières | 2 594,84 |
| Charges exceptionnelles | 0,00 |
| Dépenses imprévues | 0,00 |
| Virement à la section d'investissement | 230 000,00 |
| Opération d'ordre de transfert entre sections | 6 309,30 |

Recettes

| | |
|-------------------------------------|------------|
| Produits de service | 38 200,00 |
| Impôts et taxes | 82 680,00 |
| Dotations et participations | 136 283,00 |
| Autres produits de gestion courante | 500,00 |
| Résultat CA 2023 | 412 266,14 |



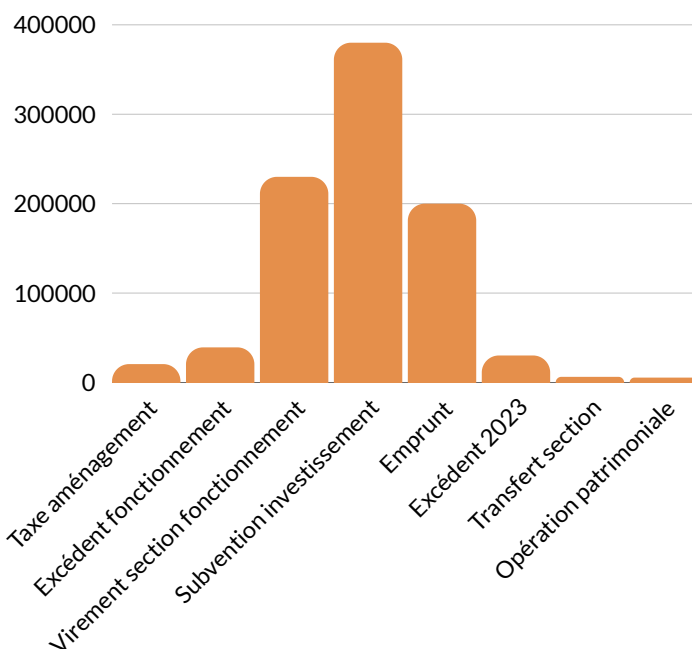
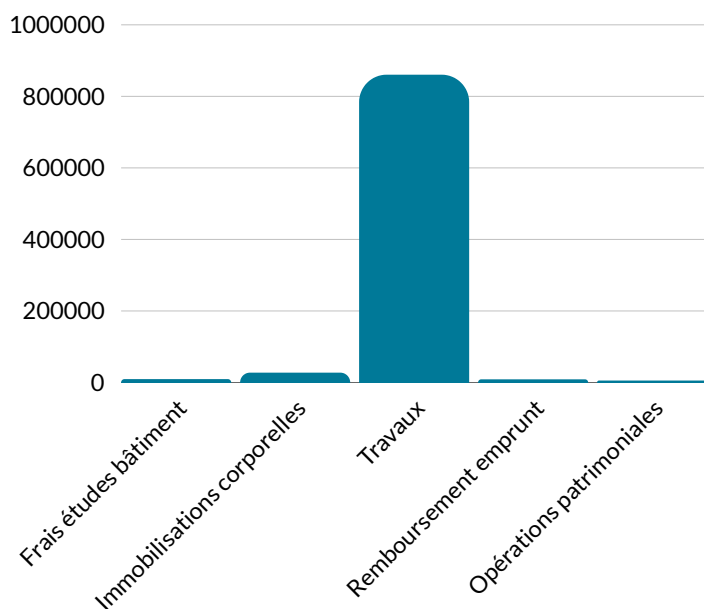
La section Investissement 2024 s'équilibre à 911 789.30 €

Dépenses

| | |
|--|------------|
| Frais études sur bâtiment | 9 460,00 |
| Immobilisations corporelles | 27 500,00 |
| Travaux sur Bâtiments/ Réseaux/Voirie | 860 559,30 |
| Remboursement emprunt | 8 810,00 |
| Opérations patrimoniales | 5 460,00 |

Recettes

| | |
|--|------------|
| Taxe d'Aménagement | 20 560,00 |
| Excédent de fonctionnement capitalisé | 39 261,78 |
| Virement de la section Fonctionnement | 230 000,00 |
| Subvention d'investissement | 380 000,00 |
| Emprunt | 200 000,00 |
| Résultat excédentaire 2023 | 30 198,22 |
| Opération d'ordre de transfert entre section | 6 309,30 |
| Opération patrimoniale | 5 460,00 |



TAXES COMMUNALES :

Il est proposé pour l'année 2024 de maintenir les taux votés en 2023 à savoir :

- Taxe Foncière Bâti (TFB) : 9.50 % + 20.48 % (taux départemental) = **29.98 %**
- Taxe Foncière non Bâti (TFnB) : **52.50 %**
- Taxe Habitation (TH) résidences secondaires + locaux meublés non affectés à l'habitation : **6.00 %**

VIE DU VILLAGE

REPAS DES AINES

Le 15 Février 2025 nos aînés (+70 ans) sont invités par la commune (après concertation des membres du CCASP, Comité Consultatif d'Action Sociale de Proximité) à Pulvérières au restaurant le Pulvert pour partager un bon moment entre Teilhédaires !

Au Menu :

- Apéritif
- Trilogie de canard (gésiers-foie gras maison-rillette maison)
- Pavé de veau sauce forestière-gratin et carottes vichy
- Plateau de fromage
- Assiette gourmande
- Café-Badoit-Vins supérieurs



Merci aux pompiers de Prompsat.
21 interventions sur la commune de
Teilhède en 2024 !!!



MATINEE CITOYENNE

L'occasion d'accomplir une petite action citoyenne bien utile à la commune ainsi qu'aux randonneurs :

Le « Chemin des Cours », un sentier qui descend de la rue des Nautes au chemin des vignes aurait besoin d'un « nettoyage » pour éviter qu'il ne se referme. Vous êtes les bienvenus avec vos tailles haies, débroussailluses et sécateurs pour une bonne action le **samedi 15 mars 2025 à 8h30**. Petit déjeuner et casse-croûte offerts !



!!! Dernier événement avant travaux !!!

L'équipe du Comité des fêtes vous convie le
22/02/2025 à 19h
à la salle polyvalente
pour une soirée Truffade !

Pour assurer la pérennité de cette association, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues ! Contactez-nous par mail :
comite.des.fetes.teilhede63@gmail.com

Téléthon

Par manque de volontaires, la traditionnelle omelette aux pommes de terre n'a pas pu avoir lieu cette année. Cependant de courageux bénévoles ont arpenté les rues de Teilhède et ses hameaux pour la distribution de brioches qui a rapporté 1 771 Euros, soit 600 euros de plus que l'an dernier !

Merci à tous, ainsi qu'aux enfants de l'école pour la réalisation répondant au défi «Téléthon pays de Combronde ».

NOTRE SECRETAIRE DE MAIRIE

Depuis septembre 1998, Véronique Talmont assure avec beaucoup de professionnalisme le secrétariat de notre Mairie, faisant le relais entre les agents communaux, les intervenants extérieurs, les élus et les administrés. En relation quasi quotidienne avec M. le Maire, elle est son relais direct sur la commune pour faire face à toutes sortes d'imprévus et garantir le bon fonctionnement de la Mairie.

La retraite approchant, un petit coup de projecteur sur sa fonction et sa personne nous paraît évident !

“Quand j’ai franchi les portes de la mairie pour la première fois en septembre 1998, en tant que contractuelle, je n’avais pas pleinement mesuré tous les aspects de ce métier. Venant du secteur privé, où je travaillais dans un cabinet de formation pour chefs d’entreprises, j’ai découvert un monde public rigoureux mais enrichissant. Après avoir réussi le concours en 1999 parmi plus de 3 000 candidats, j’ai été nommée secrétaire de mairie en 2000. Depuis, je suis seule à gérer ce poste dans une petite commune rurale d’environ 500 habitants. Cela implique une grande polyvalence : préparer les budgets, suivre les dossiers d’urbanisme, gérer l’état civil, le recensement de la population, la gestion des agents (salaires/charges/déclarations), préparer les conseils municipaux, rédiger les procès-verbaux, les délibérations et les arrêtés (concernant les travaux, les agents communaux, etc.), coordonner les élections, maintenir un lien étroit avec les administrations départementales, régionales et nationales, gérer le courrier, les mails, et même pallier les absences imprévues des agents polyvalents, qu’il s’agisse de l’entretien, du transport scolaire, d’autres missions indispensables, ou encore des remplacements ponctuels dans certaines communes lorsque la secrétaire est en arrêt maladie ou indisponible. Ce métier, bien que souvent mal compris, aux contours flous et à l’image dégradée, évolue sans cesse. Chaque année apporte de nouveaux défis administratifs, des réformes législatives et des technologies à intégrer. Il est impératif de s’adapter continuellement, de se former et de suivre les changements réglementaires pour répondre aux exigences de la fonction publique. Chaque décision, chaque démarche doit respecter scrupuleusement les règles en vigueur.

Mais au-delà des compétences techniques, ce métier repose sur des valeurs fondamentales : neutralité, respect, discrétion et disponibilité. Il faut savoir écouter, expliquer et accompagner, même dans les moments délicats, tout en sachant ne jamais exprimer ses opinions personnelles.

Les élus qui ont accompagné ces années de service ont joué un rôle clé dans cette aventure. Leur collaboration, leur vision et leur détermination à faire avancer les projets ont été une véritable source d’inspiration et de motivation pour moi.

Aujourd’hui, les élus m’ont demandé de partager mon expérience. Ce témoignage est dédié à toutes les secrétaires de mairie qui, chaque jour, œuvrent dans l’ombre pour faire vivre nos communes rurales.”

Véronique



ETAT CIVIL 2024

Population municipale au 01/01/2024 : 517
Superficie de Teilhède : 11.8 km²

NAISSANCES

COURSON Jade
PETITFOURG BUSSIERE Eden
LE ROUX Eléa
LECOMTE AUGUSTIN Marin
DA PIEDADE Tiago
MAINNEMARD Tom
VERDIER SOL Thyam

MARIAGE

GUTIERREZ Laurent et LESAINTE Barbara
DESPALLES Sébastien et DESOMBRE Corinne

DECES

BIDEAU (née DESBORDES) Madeleine
BRAVO Joseph



INFOS PRATIQUES

BIBLIOTHEQUE

biblio.teilhede@orange.fr

ouverture

- Vendredi (semaine impaire) de 16h15 à 18h15
- Samedi (semaine paire) de 9h30 à 11h30



REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE

Ecole Primaire TEILHEDE 04 73 63 56 10
Ecole Maternelle PROMPSAT 04 73 63 37 06



PV DES CONSEILS MUNICIPAUX

Retrouvez l'ensemble des procès verbaux sur: www.ville-teilhede.com



Depuis votre ordinateur sur
app.panneaupocket.com

Depuis votre portable, télécharger
l'application dans l'App Store ou en
scannant le QRcode



Le Journal de Teilhède

Parution périodique

Directeur de publication : Pascal CHARBONNEL

Comité de Rédaction : Adjointes et élus

Imprimerie :

L'imprimeur

80 avenue Jean Jaurès

Espace Mozac

63200 MOZAC